



Du relevé bancaire à l'écriture imputée et contrôlée.

La pièce brute entre, l'écriture SYSCOHADA sort. Contrôles arithmétiques faits, doutes signalés à valider.

Cabinet BAOBAB Expertise-Comptable · Client: SARL SAHEL NEGOCE · Relevé Banque de la Savane, mars 2025 · Montants en FCFA

DÉMONSTRATION

Données 100% fictives



AVANT · ce que reçoit le cabinet

Relevé de compte · SARL SAHEL NEGOCE			
Compte N°071 2456 8890 · Banque de la Savane			
DATE	OPÉRATION	DÉBIT	CRÉDIT
Solde à nouveau au 01/03/2025			4 250 000
04/03	VIR RECU ETS PALMIER D'OR	1 180 000	
07/03	CHQ 4512 SODIREX	944 000	
11/03	PRLV ELEC-SAHEL MARS	118 000	
14/03	VERSEMENT ESPECES GUICHET		300 000
18/03	COMMISSION TENUE DE COMPTE	17 700	
21/03	VIR EMIS SALAIRES PERSONNEL	650 000	
25/03	PRLV ASSUR-SAHEL POL.8842	236 000	
28/03	REGLT T. KABORE		95 000
Solde au 31/03/2025			3 859 300

APRÈS · écritures imputées et auto-contrôlées

Journal de banque · proposition d'imputation SYSCOHADA				
Comptes du plan OHADA révisé · TVA 18%				
DATE	COMPTE · INTITULÉ	DÉBIT	CRÉDIT	CONTRÔLE
04/03	521 Banque · encaissement client Palmier d'Or	1 180 000		OK
	411 Clients		1 180 000	
07/03	401 Fournisseurs · règlement Sodirex, chèque 4512	944 000		OK
	521 Banque		944 000	
11/03	6052 Électricité · facture Elec-Sahel	100 000		OK
	4452 TVA récupérable sur achats (18%)	18 000		TVA vérifiée
	521 Banque		118 000	
14/03	521 Banque · versement espèces au guichet	300 000		À VALIDER
	571 Caisse · contrepartie proposée		300 000	
18/03	631 Frais bancaires · tenue de compte	15 000		OK
	4454 TVA récup. services extérieurs (18%)	2 700		TVA vérifiée
	521 Banque		17 700	
21/03	422 Personnel, rémunérations dues · paie mars	650 000		OK
	521 Banque		650 000	
25/03	625 Primes d'assurance · Assur-Sahel, police 8842	236 000		OK
	521 Banque · hors champ TVA		236 000	
28/03	521 Banque · encaissement T. Kaboré	95 000		À VALIDER
	411 Clients · tiers à identifier		95 000	

CONTRÔLES AUTOMATIQUES

- ✓ Équilibre du journal: total débits = total crédits = 3 540 700 FCFA.
- ✓ Rapprochement du solde: 4 250 000 + 1 575 000 - 1 965 700 = 3 859 300 FCFA, égal au solde du relevé.
- ✓ TVA récupérable: 20 700 FCFA, conforme au taux 18% sur les bases concernées.
- ✓ 8 écritures sur 8 équilibrées, écart de contrôle: 0 FCFA.

POINTS À VALIDER (2)

- ▮ 14/03 · versement espèces 300 000: contrepartie caisse à confirmer (dépôt de caisse ou recette?).
 - ▮ 28/03 · règlement T. Kaboré 95 000: tiers absent de la balance clients, à rapprocher.
- Le reste est imputé et contrôlé. L'expert-comptable valide ces 2 points, le lot part en compta.

Envie d'en savoir plus?

Contactez-nous, on regarde ensemble ce qui est possible sur vos dossiers.

WhatsApp +226 67 61 11 89
contact@accordiasystemes.com



Scannez pour discuter